



# Rédiger les statuts d'une SARL : comment procéder ?

Fiche pratique publié le 05/12/2013, vu 445 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Rédiger les statuts d'une SARL n'est pas chose simple. Les associés de la SARL peuvent bien sûr les élaborer eux-mêmes mais doivent prendre en compte divers paramètres.**

Vous êtes libre de fixer n'importe quelle durée, du moment qu'elle n'est pas supérieur à 99 ans. Généralement, les associés prévoient la durée maximale. Vous pouvez aussi prévoir une durée de 99 ans et réserver la possibilité pour chaque associé de demander la dissolution de la société à l'expiration d'une période plus courte.

Si vous n'êtes pas certain de vouloir vous engager sur une longue durée, vous pouvez prévoir une durée de quelques années mais qui se renouvelle automatiquement pour une période de la même durée, sauf si les associés s'y opposent avant l'expiration de la période donnée. Dans ce cas, vous devez préciser combien de temps avant.

[Accéder au guide](#)